

Initiatives ministérielles

Pour conclure, je vais revenir aux principes énoncés plus tôt. Nous savons en quoi doit consister le fondement: un ministère efficace, solide sur le plan administratif et responsable sur le plan budgétaire, qui favorise un environnement sain de sorte que l'entreprise puisse s'édifier et pourvoir à ses besoins. Notre politique en matière de sciences et de technologie doit tenir compte des besoins et des chances de progrès.

J'encourage le ministre à aller de l'avant avec dynamisme, courage et succès pour réduire la taille de son ministère, pour le rendre responsable sur le plan budgétaire et pour lui donner l'orientation susceptible de répondre aux besoins des entreprises et aux besoins relatifs aux sciences et à la technologie de sorte que nous puissions devenir le chef de file économique que nous pourrions être en Amérique du Nord. Les Canadiens possèdent de grands talents et le Canada dispose d'immenses ressources. Le ministère pourrait canaliser les ressources et les conjuguer de sorte que nous puissions tous en bénéficier. Je lui souhaite bonne chance dans cette entreprise.

• (1645)

[Français]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, en tant qu'adjoint au critique de l'opposition officielle en matière de développement régional, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-46.

Déjà le 26 septembre dernier, j'ai eu l'occasion d'exprimer mon profond désaccord avec ce projet de loi qui ne reconnaît pas au Québec la maîtrise de son développement régional. Tel que rédigé, il est donc inacceptable. Toutefois, cette Chambre a rejeté les modifications proposées par le porte-parole de l'opposition en matière de développement régional, aux articles 8, 9 et 10 du projet de loi. L'amendement était le suivant:

Que l'on substitue, à la ligne 22 de l'article 8, à la ligne 22 de l'article 9, et à la ligne 38 de l'article 10, ce qui suit:

Avec l'agrément du lieutenant-gouverneur en conseil du Québec lorsqu'il s'agit d'un domaine lié au développement régional au Québec. . .

Nous demandions simplement que le Québec soit le maître à bord en ce qui concerne le développement des régions. Qui d'autre que le Québec est le mieux placé pour établir des politiques en ce domaine quand il s'agit du développement des régions? Sûrement pas le ministre de l'Industrie du Canada qui peut, en vertu du projet de loi, établir des politiques et exercer une mainmise sur le développement régional au Québec.

Le gouvernement précédent voulait rationaliser l'appareil de l'État avec ce projet de loi. Le gouvernement en place avoue lui-même vouloir éliminer les dédoublements et les chevauchements. Des vœux pieux? Il faut le croire, car le projet de loi C-46 permet au gouvernement d'intervenir à volonté au Québec.

Ce gouvernement ignore, ou feint d'ignorer, l'efficacité des programmes de développement régional en place depuis long-

temps au Québec. D'ailleurs, le gouvernement actuel du Québec a établi une politique de développement régional dynamique en charge du développement régional par le milieu et dans le contexte où la libéralisation des échanges réduit les barrières commerciales et expose les économies régionales à une vive concurrence.

Le gouvernement du Québec a prévu un nouveau partage des responsabilités entre lui et les régions, notamment l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales et l'Union des municipalités de comté du Québec. Ainsi, comme nous l'avons déjà exposé devant cette Chambre, les MRC deviennent le centre décisionnel de la nouvelle assise du développement économique et social au Québec. Elles seront désignées comme instances politiques autonomes et polyvalentes.

Le conseil des maires devra s'appuyer sur une structure plus participative. Sous la responsabilité du conseil de la MRC, des commissions sectorielles se verront attribuer différents pouvoirs selon le secteur concerné. Les délégués régionaux ont été nommés pour faire le travail de courroie de transmission directe entre les régions et le premier ministre.

Le gouvernement du Québec a établi aussi une politique de développement sectoriel mettant l'accent sur l'agroalimentaire, les pêcheries, la forêt, l'énergie, le loisir et le tourisme. Quant au gouvernement fédéral, nous a-t-il démontré qu'il pouvait établir ses politiques en fonction des politiques provinciales et régionales? Non, madame la Présidente.

Non, parce que le fédéral n'a jamais réussi à établir un consensus en matière de développement régional. Non, parce que les priorités du gouvernement libéral diffèrent de celles des provinces et des régions. Décentralisez les budgets et les pouvoirs décisionnels! Les régions pourront ainsi se développer selon leurs priorités.

Avec ce projet de loi, le gouvernement fédéral cherche à orienter le développement économique du Québec. Le parti ministériel s'obstine et voilà ce que ça donne: des dédoublements et des chevauchements.

De deux choses l'une, je crois qu'on n'a pas encore compris, ou bien nous ne l'avons pas encore assez dit aux gens d'en face, ou bien ils se bouchent les oreilles. On connaît tous l'histoire des trois petits singes: un qui se bouche les oreilles, un qui se bouche les yeux et l'autre qui se ferme la bouche. Le gouvernement imite trop les deux premiers; il aurait intérêt à suivre l'exemple du troisième. Pourtant, des études, des rapports de commissions sont clairs: le fédéral nuit à notre développement régional.

Le rapport du groupe de travail interministériel sur le développement régional, instauré par le gouvernement du Québec en 1991, à l'époque des libéraux, précisons-le, a analysé la question de la multiplication des interventions en matière de développement régional.